

Termes De Reference - Environnementaliste

I. OBJECTIF DE LA MISSION

Sous l'autorité du Chef de Service Sauvegardes Environnementales et Sociales, l'Environnementaliste a pour mission de :

- Veiller à la conduite des études en sauvegarde environnementale des projets de l'AGEROUTE jusqu'à l'obtention de l'arrêté d'approbation et de l'avis de non objection du PTF
- Veiller au respect des prescriptions environnementales et sociales dans la mise en œuvre des projets de l'AGEROUTE.

II. TACHES DE L'ENVIRONNEMENTALISTE

Dans le cadre de sa mission, l'Environnementaliste doit :

- Participer aux réunions de démarrage des études, aux visites de reconnaissance des sites
- Se rapprocher de l'ANDE pour obtenir les termes de référence (TDR) en vue de la conduite des évaluations environnementales et sociales des projets
- Participer à la validation des rapports en comité interministériel de l'ANDE
- Participer aux enquêtes publiques et aux séances d'examen technique organisées par l'ANDE en vue de la validation des études d'impacts environnementales et sociales (EIES)
- Participer avec la structure en charge de la passation de marché à la sélection de consultant pour la réalisation des études environnementales et sociales
- Suivre la réalisation des évaluations environnementales dès l'ordre de service de démarrage (introduction auprès des autorités administratives, organisation des réunions de consultation, etc.)
- Organiser les réunions de restitution des études
- Vulgariser en accord avec le Service en charge de la communication les instruments de sauvegarde environnementale et sociale dans les localités concernées par les activités du projet, pour une meilleure appropriation par les parties prenantes
- Faire actualiser les PGES chantier et le PGES des études à la fin des travaux
- Collaborer avec le CIAPOL pour les questions relatives à l'élimination des pollutions sur chantier
- Collaborer avec l'ANDE pour les questions relatives au suivi du PGES
- Effectuer la revue de qualité des rapports des missions de contrôle en s'assurant que lesdits rapports comprennent un chapitre ou une section sur la mise en œuvre des aspects environnementaux des activités et faire ressortir les difficultés et les solutions préconisées
- Suivre la mise en œuvre du MGP et s'assurer que chaque projet dispose d'un mécanisme fonctionnel de gestion des plaintes
- Préparer les rapports de suivi environnemental trimestriel/annuel sur les aspects environnementaux pour chaque projet
- Collaborer avec l'ANDE pour les questions relatives au suivi du PGES
- Effectuer la revue de qualité des rapports des missions de contrôle en s'assurant que lesdits rapports comprennent un chapitre ou une section sur la mise en œuvre des aspects

environnementaux des activités et faire ressortir les difficultés et les solutions préconisées

- Suivre la mise en œuvre du MGP et s'assurer que chaque projet dispose d'un mécanisme fonctionnel de gestion des plaintes
- Préparer les rapports de suivi environnemental trimestriel/annuel sur les aspects environnementaux pour chaque projet
- Respecter le système de management intégré (qualité, santé-sécurité au travail, environnement).

IV. PROFIL DU POSTE

L'Environnementaliste **devra** :

- ✓ Être titulaire d'un BAC + 4/5, avec des compétences en Sciences et Gestion de l'environnement, eau et assainissement ;
- ✓ Avoir une expérience générale d'au moins 5 ans en qualité d'Environnementaliste (Maîtrise du processus Etudes Environnementales et Sociales, connaissance avérée en traitement biotechnologique, connaissance en gestion des projets) ;
- ✓ Avoir une expérience spécifique récente d'au moins 2 ans en qualité d'environnementaliste sur un projet ;
- ✓ Bonne connaissance des procédures de mise en œuvre des EES, de négociation et de règlement de conflits ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance managériale et relationnelle ;
- ✓ Avoir d'excellentes qualités rédactionnelles, de communication et de présentation ;
- ✓ Avoir une bonne Capacité de synthèse et d'anticipation et de planification ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire légal national en matière d'environnement et des sauvegardes environnementales et sociales des PTF (BAD ou BM) ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des seuils de tolérance en termes de mesures environnementales ;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des normes HSE (14001, 45001) ;
- ✓ Avoir une bonne maîtrise de la procédure d'évaluation et de suivi environnemental et social ;
- ✓ Connaître les techniques Identification, évaluation et mitigation des risques ;
- ✓ Maîtriser l'outil informatique (Pack Microsoft, etc.) ;
- ✓ Une bonne aptitude à écouter et à convaincre ;
- ✓ Être rigoureux

L'Environnementaliste doit être de nationalité ivoirienne.